

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1972)

Heft: 207

Artikel: Une action de coopération technique : le projet ENIT de l'Etat de Vaud

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1. CNUCED III: quelques votes significatifs

Matières premières : encouragement à la conclusion de l'accord sur le cacao

Reconnaissant l'importance pour de nombreux pays sous-développés de la stabilisation du prix du cacao, la Conférence regrette qu'un accord n'ait encore pu être conclu à cette fin, charge son secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour en favoriser la conclusion, et demande aux gouvernements participants de faire tous les efforts possibles pour y parvenir avant la fin de 1972.

Cette résolution est adoptée sans opposition. Dès lors, l'accord international sur la stabilisation du prix du cacao a été conclu, mais les Etats-Unis et l'Allemagne fédérale, qui sont parmi les principaux consommateurs de cacao, ont refusé de le signer.

Matières premières : stabilisation des prix et assistance à la diversification des industries du tiers monde

Elargissant le débat sur la stabilisation des prix des matières premières, la Conférence demande que la Banque mondiale accorde une aide, notamment financière, à la conclusion d'accords de stabilisation, consente des prêts en priorité aux projets agro-industriels et au développement d'industries de transformation sur place des matières premières, finance l'établissement de stocks régulateurs et programmes de diversifications des industries, enfin assure un financement direct des organismes visant à stabiliser les prix des matières premières. Ces mesures, appliquées avec décision, pourraient représenter un progrès important pour assurer aux pays sous-développés des ressources extérieures stables et diminuer ainsi leur dépendance extérieure.

Cette résolution est adoptée avec deux oppositions et treize abstentions.

Les Etats-Unis, dont le rôle est prédominant aussi bien sur de nombreux marchés de matières premières qu'au sein de la Banque mondiale, ont voté contre cette résolution.

Flux total d'apports financiers

Reprenant des objectifs déjà fixés aux précédentes CNUCED ou par le Rapport Pearson (Banque mondiale), la Conférence souhaite instamment que chaque pays économiquement avancé mette à disposition des pays sous-développés des ressources financières atteignant au moins 1 % du PNB, et ceci au plus tard en 1975. L'aide publique au développement, comprise dans ce montant, devrait s'élever au moins à 0,7 % du PNB. Cette résolution est adoptée sans opposition mais avec douze abstentions.

Tous les pays occidentaux, à l'exception de la Belgique, se sont abstenus ou ont fait des réserves sur leur engagement à atteindre la cible de 0,7 % en aide publique.

Service de la dette

L'« aide » accordée jusqu'ici a largement endetté les pays sous-développés, qui parfois remboursent plus en une année qu'ils ne reçoivent de capitaux neufs. La Conférence, reconnaissant la nécessité d'alléger le fardeau de la dette, propose une série de recommandations, dont la création d'un organisme spécialisé chargé d'élaborer des solutions concrètes, et l'organisation de consultations entre débiteurs et crédateurs.

Cette résolution est adoptée par 74 voix contre 14, avec 12 abstentions. Quatre pays occidentaux (USA, GB, RFA, DK) ont expliqué leur opposition en déclarant qu'ils n'étaient prêts à admettre que des négociations cas par cas sur la consolidation des dettes. Bien qu'ils n'aient pas fait de déclaration, les autres pays occidentaux semblent s'être opposés. Or ce sont eux, dans l'immense majorité des cas, les crédateurs.

Votes de la Suisse

Partout où le scrutin nominal permet de connaître son vote, la Suisse a suivi la majorité des pays

occidentaux. Le Bénélux et les pays scandinaves, eux, se sont parfois dissociés du groupe occidental. Qu'est-ce donc que la neutralité en matière de négociations économiques ?

2. La Suisse face aux pays sous-développés¹

Pour 1970, l'aide publique représentait donc 0,12 % du PNB, et le total des moyens financiers 0,67 % du PNB. On comparera ces chiffres aux objectifs de la CNUCED : aide publique 0,7 % du PNB, total 1 % PNB. Les fluctuations considérables d'une année à l'autre (7,6 % du PNB au total en 1968, 18,6 % en 1969 et 18,5 % en 1970) sont dues aux aléas et à l'importance écrasante de ce que la statistique appelle pudiquement les « autres moyens financiers privés », qui provoquent plus la dépendance que le développement des pays receivers.

3. Une action de coopération technique: le projet ENIT de l'Etat de Vaud

L'Etat de Vaud assure la création de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tunis (ENIT), d'un département de génie civil et d'un département de topographie. La Commune de Pully s'associe à ce projet par un crédit annuel destiné à l'achat de matériel.

Ce projet est l'aboutissement d'une motion Ogay sur la collaboration cantonale à l'exécution des programmes suisses de coopération technique, déposée en 1966. Il poursuit un double but : d'une part, assurer la réalisation d'une action limitée, aux effets observables; d'autre part, faire prendre conscience au peuple vaudois de la nécessité de la coopération avec le tiers monde. Ces deux objectifs paraissent pouvoir être atteints.

¹ Message du Conseil fédéral du 10.1.71, p. 97

La formation de cadres moyens dans les domaines du génie civil et de la topographie est une nécessité impérieuse pour le développement tunisien. Actuellement, pour chaque projet de construction, le dossier comprenant les plans d'ensemble est envoyé à des bureaux d'études français qui établissent les plans de détail selon les normes françaises. D'où perte de temps, de devises, impuissance à établir des normes correspondant au climat et aux matériaux nationaux, et dépendance vis-à-vis de l'ancienne métropole. Les ingénieurs formés à l'ENIT seront à l'avenir en mesure d'effectuer les travaux.

Le canton de Vaud est le premier en Suisse à prendre en charge (conjointement avec la Coopération technique fédérale) un projet de coopération technique. La proximité des centres de décision et de diffusion de l'information rend l'action plus concrète, plus intégrée aux préoccupations quotidiennes, et permet une vision moins bureaucratique. Le fédéralisme révèle ici des vertus pédagogiques. La procédure suivie — vote d'un projet précis et non d'un crédit global — a les mêmes objectifs.

Soulignons encore quelques aspects intéressants du projet. D'abord, l'action sous forme d'aide technique dans le secteur de l'enseignement, qui est l'aide au développement la moins discutable. En deuxième lieu, l'insertion du projet dans un cadre national ayant défini ses objectifs et ses modalités de travail ; pas de réalisations « clé en main » conçue dans un bureau du monde occidental, mais une formule négociée entre intéressés (la direction de l'ENIT et la commission de coopération technique du Département AIC) et pour la réalisation de laquelle les coopérants, trois jeunes ingénieurs, disposent d'une large autonomie sous la direction des responsables tunisiens.

La presse a fait écho à ce projet à l'occasion du départ des trois coopérants, à mi-novembre. Il faut souhaiter qu'elle « suive » leur travail à Tunis.

4. Quelques propositions

● **Information sur les transactions :** Créer une législation obligeant les entreprises (industrielles, commerciales, financières) à publier les montants et la nature de leurs transactions extérieures, par pays. La simple communication à l'administration fédérale, dont on connaît le confidentialisme, ne suffirait pas. Il serait intéressant de connaître, officiellement, l'ensemble et le détail de la balance des paiements. C'est une simple exigence démocratique.

● **Conditions pour la garantie des investissements :** Investir, faire des affaires, n'est pas aider. Il faut donc ne considérer comme prestations susceptibles de recevoir la garantie fédérale que les investissements obéissant à des conditions précises, par exemple l'insertion dans le plan de développement du pays receveur, l'absence de privilèges fiscaux, et le réinvestissement de tout profit supérieur à un taux donné. Seuls les investissements garantis conformément à ces conditions pourraient dès lors figurer dans les statistiques de l'« aide » au développement.

● **Unification administrative :** Pour permettre la conception et la réalisation d'une politique d'aide au développement, il faut confier les diverses formes d'aide (technique, financière, alimentaire, humanitaire) à une seule organisation, rattachée au Département politique : l'aide au développement doit être une partie, importante, de la politique étrangère.

● **Office des importations :** De même que l'OSEC assure la promotion des exportations suisses, un office pourrait être chargé de la promotion des importations du tiers monde sur le marché suisse, afin de compenser en partie le handicap des pays sous-développés en matière de commercialisation. Cet office travaillerait en coopération avec le Centre du commerce international (GATT/CNUCED) à Genève. Les Pays-Bas ont récemment créé un tel centre de promotion des importations du tiers monde.

● **Réforme du système de taxation douanière :** Le système actuel, propre à la Suisse, fixe la taxation en fonction du poids (tant de francs par 100 kg). En comparaison avec le système généralement adopté par les autres pays, qui fixe la taxation en proportion de la valeur (en pour-cent), ce système est défavorable pour les principales exportations des manufacturés du tiers monde, d'un prix inférieur pour un poids à peu près égal. La suppression de cette originalité, dont on ne voit pas ce qui la justifie, serait donc un progrès, par ailleurs très peu coûteux.

● **Travailleurs étrangers en Suisse :** Venus de régions sous-développées méditerranéennes, les travailleurs immigrés sont une forme du tiers monde implantée en Suisse même. Afin de promouvoir un développement international moins inéquitable, il convient donc, d'une part d'améliorer leurs conditions de vie et de travail (notamment en supprimant le statut de saisonnier), d'autre part de coopérer au développement de leurs régions d'origine. Le peuple suisse a une responsabilité particulière à l'égard de ces régions (Mezzogiorno, péninsule ibérique, Afrique du Nord, principalement), qui doit se traduire par des initiatives dans ce sens. Ce serait une réponse positive à Schwarzenbach !

A nos lecteurs

Merci aux nombreux abonnés qui, déjà, ont renouvelé leur abonnement, et plusieurs ayant souscrit un deuxième abonnement-cadeau.

L'abonnement-cadeau fait plaisir à tous : à celui qui l'offre, à celui qui reçoit, et à la rédaction-administration de DP.

Merci aussi à ceux qui nous écrivent pour nous faire part de leurs critiques et de leurs encouragements.